

DOSSIER DE PRESSE

FORMATION AU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (OU B.P.J.E.P.S.)
SPÉCIALITÉ LOISIRS TOUS PUBLICS

Le mercredi 11 août 2010

Ministère de la Jeunesse et des Sports

MJS

Dossier de presse – Le 11 août 2010

PRESENTATION DU DIPLÔME B.P.J.E.P.S

- **Diplôme d'Etat homologué au niveau IV** (Baccalauréat), le BPJEPS est un **diplôme professionnel** créé en 2001 (*décret n°2001-792 du 31/08/2001 et arrêté du 18/04/2002*), délivré par le Ministère de la jeunesse et des sports.
- **1^{er} niveau de qualification en pleine autonomie** dans le secteur de l'animation, il se décline en **spécialités** sportives, socio-éducatives ou culturelles.
- Dans la spécialité obtenue, l'animateur exerce son activité à vocation éducative de manière autonome, en tant que salarié ou prestataire de services dans une structure développant un secteur ou un service « animation » : maison de quartier, mairie, association, service public,

OBJECTIFS DE LA FORMATION

-
- La spécialité « ***Loisirs tous publics*** » (créée par arrêté du 24/02/2003) a pour **objectif de former des animateurs professionnels capables** :
 - d'élaborer et de conduire, en partenariat, des projets d'animation ;
 - d'animer tous publics à travers, notamment, la découverte et la pratique d'activités scientifiques et techniques, culturelles et d'expression et physiques ;
 - de communiquer sur les activités qu'il conduit ;
 - de participer au fonctionnement de sa structure, notamment à sa gestion administrative et financière.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- En outre, **le titulaire du B.P.J.E.P.S. « *Loisirs Tous Publics* » peut exercer les fonctions de Directeur d'Accueil de Loisirs et de Séjour de Vacances pour mineurs**, au même titre qu'un titulaire du B.A.F.D.
- Cette action s'inscrit dans des perspectives de formation des professionnels de l'animation socio-éducative, partagée en janvier 2009 au cours d'une réunion rassemblant une quarantaine de représentants des services, des communes et des principales associations intervenant dans ce secteur.
- Ce professionnel exerce son activité à vocation éducative de manière autonome, en tant que **salarié ou prestataire de services** dans une structure développant un secteur ou un service « animation » : maison de quartier, mairie, association, service public,

PUBLIC DE LA FORMATION

- La formation est coordonnée par Madame Mae LHOPITAL, responsable du département formation à l'IJSPF, elle est entourée d'une **équipe pédagogique** composée d'une vingtaine de formateurs.
- La formation accueille **16 stagiaires**, dont 2 des Marquises et 5 hommes ; la moyenne d'âge est de 29 ans.
- Les 16 candidats admis sont tous **demandeurs d'emploi**.

LISTE DES STAGAIRES

- 1. **BENNETT épouse TEMORERE Johanna (Papara)**
- 2. **BROUCKE** Antoine (Temaë – Moorea)
- 3 **COLLOTTE** Jean-Maxime (Fa'a)
- 4. **DEXTER** Francis (Pirae)
- 5. **LEE épouse WONG PAO SING** Marie-Claude (Paea)
- 6. **MARIASSOUCÉ** Ravahere (Faa'a)
- 7. **PUTARATARA** David (Papeete)
- 8. **RURUA** Nohaura (Moorea)
- 9. **SOMMERS** Anna-Maria (Faa'a)
- 10. **TAHIRORI** Antonina (Arue)
- 11. **TAPU** Turupe (Papeete)
- 12. **TIMIONA épouse PERRY** Giovanna (Pirae)
- 13. **TEKOHUOTETUA** Ottilia (Hakahau UA POU)
- 14. **TEKOHUOTETUA** Priscilla (Hakahau UA POU)
- 15. **VAHIMARAE** Rose (Faa'a)
- 16. **VIVI** Vaite (Punaauia)

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- A l'issue de la période d'inscription, du 22 février au 23 avril 2010, l'I.J.S.P.F. avait réceptionné **73 dossiers de candidatures**, dont 27 émanant des Marquises.
- **Les épreuves de sélection** des candidats à l'entrée en formation - qui consistaient en une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve d'entretien individuel avec un jury - ont été mises en œuvre, entre le 25 mai et le 2 juin 2010, à la fois **à Tahiti et aux Marquises** afin de ne pas pénaliser les candidats de cet Archipel, avec le concours du Tavana Hau des Marquises (Teva QUESNOT), du Chef du centre administratif de Hiva Oa (Etienne TEHAAMOANA) et du Maire de Ua Pou.

DUREE DE LA FORMATION

- **La formation 2010 - 2011** est organisée sur **une année à temps plein, du 11 août 2010 au 12 août 2011. en alternance** entre Centre de formation, à l'Institut Jacques Bonno de Pirae (112 jours) et stage en Entreprise (138 jours) dont toutes les semaines de vacances scolaires, au sein d'une structure agréée (la structure employeur pour les salariés ; choisie par le stagiaire en accord avec l'I.J.S.P.F. pour les demandeurs d'emploi).

COUTS DE LA FORMATION ET MODALITES DE FINANCEMENT

- **Les frais de formation des 16 candidats sont intégralement pris en charge par le Pays : (l'I.J.S.P.F. et le S.E.F.I.)**
- **En outre, tous bénéficient, pendant toute leur formation, d'une allocation mensuelle versée par l'I.J.S.P.F., selon un barème fixé par arrêté en Conseil des Ministres :**
- 70 000 F pour les 18 à 25 ans sans enfant à charge
- 78 000 F pour les 18 à 25 ans avec enfant(s) à charge
- 82 000 F pour les 26 ans et plus sans enfant à charge
- 90 000 F pour les 26 ans et plus avec enfant(s) à charge

CONTACTS



Immeuble Jacques Bonno
Rue Paul Bernière- Pirae
BP 1685 98713 Papeete
Tél. : 50 27 70 Fax : 45 10 85
Mail : ijspfai@mail.pf



Ministère de la jeunesse et des sports

B.P. 2551, 98713 Papeete - TAHITI, Polynésie
française - immeuble CGMP, rue du Général de
Gaulle
Tél. : (689) 50 10 75 - Fax. : (689) 50 10 77
Email : secretariat@jeunesse.min.gov.pf